

Le Président de la Délégation économique permanente

Berne, le 16 mai 1990

Note

Note à: Monsieur le Conseiller fédéral J-P Delamuraz

Copie à: Messieurs les Ambassadeurs Corti, Arioli, de Pury, Girard, Kellenberger, Baldi
Monsieur le Directeur K. Hug, OFIAMT

Réunion de la Délégation économique permanente, 14 mai 1990

La Délégation économique permanente s'est réunie le 14 mai dernier pour finaliser l'examen des exceptions à l'acquis communautaire, en particulier dans le domaine de la libre circulation des personnes et de la politique sociale. Tout en restant courtois, le dialogue s'est nettement polarisé, le patronat d'un côté (Moser, Triponez, Allenspach), les syndicats de l'autre (Kappeler) menaçant de ne plus soutenir la négociation EEE si leurs revendications, parfaitement contradictoires, ne sont pas prises en considération.

Ces revendications, vous les connaissez. Pour le patronat, il s'agit de restreindre l'exercice à la création de conditions aussi analogues que possible à celles d'un marché unique par la libéralisation du mouvement des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Le reste (c'est-à-dire une partie des politiques d'accompagnement telles que la politique sociale et le droit des sociétés), ressortit à une démarche propre aux Douze, mais pas à la négociation d'un accord par définition moins ambitieux que ce que les Douze entendent mettre en place entre eux. Le patronat signale à cet égard que la Suisse ne peut-être accusée de dumping social compte-tenu des salaires et des prestations sociales en vigueur; c'est donc avec bonne conscience qu'elle entend conserver sans réserve l'autonomie de sa politique sociale, de sa politique en matière de droit des sociétés et d'une manière générale de toutes les politiques dont l'impact trans-frontière apparaît pour le moins tenu aux organisations patronales. Pour les syndicats il s'agit par contre, malgré le risque que représente la libéralisation de la circulation des personnes, de négocier un accord aussi "intégrationniste" que possible, de manière de participer pleinement à l'Europe qui se met en place, et d'enrichir la négociation économique d'une composante sociale qui garantisse une large acceptabilité de l'accord.

Il faut avouer que les inquiétudes avancées par le patronat sur la question de la libre circulation des personnes sert de révélateur du degré de dirigisme auquel nous avons pu parvenir et de l'effort qu'exigerait une adaptation à un régime européen harmonisé. Les exemples les plus criants provenaient du CN Allenspach qui craint que l'exercice "libre-circulation des personnes" ne débouche sur une discrimination des entrepreneurs suisses, liés comme ils le sont par notre politique de main d'oeuvre étrangère, du moins au delà de la zone frontalière, alors que sans exceptions permanentes dans ce domaine nous serions dans l'obligation d'accorder aux personnes morales ou physiques de l'EEE le droit illimité de

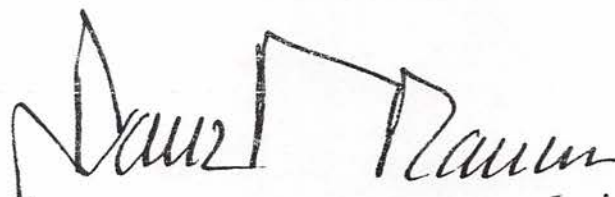
Note

prêter leurs services, y compris en s'adjoignant la main d'oeuvre importée nécessaire. C'est pourquoi le Directeur Hug, qui dirige le Groupe de négociation III sur les personnes, a d'ores et déjà demandé des exceptions permanentes pour maintenir le contingentement, maintenir les autorisations de travail limitées dans le temps, maintenir les limitations aux prestations de service qui serviraient à contourner la politique de stabilisation de la main d'oeuvre étrangère et maintenir la lex Furgler/Friedrich (étant entendu que dans ce domaine, les pays communautaires ont également des restrictions entre-eux).

C'est bien sûr sur la politique sociale que l'affrontement, encore une fois courtois, entre patronat et syndicats fut le plus net, M. Kappeler faisant valoir que l'EEE ne peut servir qu'aux entreprises et que les travailleurs doivent y trouver leur compte, et M. Chapuis appuyé par M. Moser, soupçonant les syndicats de vouloir obtenir par le biais de l'EEE des concessions sociales, soit qu'ils n'ont pu obtenir par la voie de la négociation contractuelle, soit que le peuple a rejetées (semaine de 40 h.). S'ajoute à celà, comme l'a fait remarquer l'ambassadeur Kellenberger, que nous sommes tout-à-fait isolés à l'AELE en demandant des exceptions au volet social et que la négociation à ce sujet s'annonce des plus ardues.

Ceci dit, la crainte principale du Vorort, du patronat et de l'USAM relève du fait qu'un volet social même innocent, doublé d'un "decision-making" faible pour nous, mais contraignant, ne nous mène à une situation où nous pourrions de moins en moins déterminer notre "Wirtschaftsverfassung". Cette crainte n'est pas infondée. D'autre part, il faut admettre que les "binnenmarktähnliche Verhältnisse" ne concernent pas ou peu le passage de la frontière, mais "l'accès à une activité et son exercice", ce qui nécessite des conditions de concurrence égales dans leurs effets et par conséquent une harmonisation du droit. Le "traitement national" préconisé par le Vorort ne saurait suffir. Le conflit entre patronat et syndicats relève donc de la conception même de l'EEE, mais, il est vrai, pourrait être atténué en réduisant l'acquis pertinent au strict minimum.

L'heure n'étant pas encore aux compromis, je n'ai pas tenté d'en formuler, mais j'ai tenu à rappeler la nocivité des coalitions hétéroclites mais négatives et à souligner l'importance pour la Suisse de participer au processus d'élaboration de la nouvelle architecture européenne. M. Moser, pour sa part, m'a répondu que l'économie était parfaitement satisfaite du statu quo actuel et que si ça ne tenait qu'à elle, elle pourrait vivre encore de nombreuses années ainsi...



Franz Blankart